

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin, les membres de l'Assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la médiathèque de Rouffiac Tolosan.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Didier CUJVES, Veronique MILLET, Patrick PLICQUE

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Charles de LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVERAIRE

CCF : Philippe CAUVIN, Virginie CLAVEL, Colette SOLOMIAC, Patrick IGON, Pierre JEANJEAN

CCHT : Jean-Claude ESPIE, Bruno PASQUIER

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Jean-Michel JILIBERT, Mylène MONCERET, Jean-Michel MICHELOT

Absents ayant donné pouvoir : Alain HINAUX à Virginie CLAVEL

Secrétaire de séance : Charles de LASSUS SAINT-GENIES

Domaine : Finances

Délibération n°: 23-101

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 13/06/2023

Membres présents : 24
Pouvoir : 1

Objet : Demande aide financière Etat Fonds Vert 2023 pour l'appui en ingénierie – Conseil en Energie

Le Président, informe que le PETR Pays Tolosan peut déposer, dans le cadre du Fonds Vert, une demande d'aide financière auprès du Fonds Vert pour l'appui en ingénierie du Conseil en Energie.

Le Fonds Vert doit permettre de répondre au besoin d'accompagnement des collectivités territoriales pour mener à bien une démarche d'adaptation au changement climatique du diagnostic jusqu'au démarrage des actions. Les crédits déconcentrés du volet ingénierie d'animation et de planification du fonds vert pourront être utilisés pour cofinancer, via une subvention, un poste d'animateur ou de chef de projet au bénéfice des collectivités.

L'objectif principal du Conseil en Énergie est d'accompagner et de conseiller les communes et les intercommunalités adhérentes sur leur patrimoine public en matière de :

- réduction des consommations, dépenses et émissions de CO₂ ;
- développement des Énergies Renouvelables.

Il apporte une vision stratégique de la rénovation énergétique du patrimoine public en réalisant un état des lieux énergétique. Il accompagne la collectivité pour élaborer un plan pluriannuel d'actions en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables et détermine avec le porteur de projet un plan d'actions pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette action vise aussi à assister techniquement les collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs demandes d'aides aux différents financeurs, dont le Fonds Vert.

Cette ingénierie est donc nécessaire pour la très grande majorité des communes du PETR Pays Tolosan qui ne disposent pas de cette compétence en interne, et qui, dans le contexte actuel, ont besoin de s'appuyer sur cette expertise. Elle permet ainsi, de ne pas se satisfaire d'un projet de rénovation classique, mais bien d'aller au-delà, en proposant un plan d'actions qui prendra en compte les spécificités du projet, les nouvelles contraintes issues de la transition énergétique et du changement climatique avec les opportunités financières qui peuvent l'accompagner.

L'expertise d'un Conseiller en Énergie contribuera à accélérer et amplifier la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du PETR Pays Tolosan.

Le montant prévisionnel de cette action est de :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant	%
Salaire sur 12 mois	37 000 €	Fonds Vert	20 000 €	50%
Communication	1 000 €	Autofinancement	20 000 €	50%
Petit matériel	2 000 €			
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €	

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

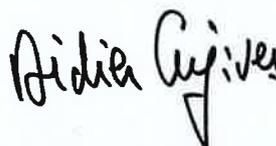
- la demande d'aide au dispositif « Appui à l'ingénierie Fonds Vert » auprès de l'Etat pour une aide sollicitée de 20 000€,
- le mandat donné au Président pour signer tout acte et tout document relatif à cette opération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 20 juin 2023.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 20 juin 2023
Au registre sont les signatures